

**CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**  
**du 28 juillet 2021 à 21h00 réuni au Foyer Socioculturel « Le Clos »**

**Compte rendu de réunion**

**Présents :** M. Philippe GAILLOT, M. Alain IMMÉR, M. Philippe GUINDT, Mme. Delphine DEBAILLEUL, M. Gaël MENEGHIN, Mme. Isabelle OGER, M. Olivier REUTER, Mme. Céline THILL, Mme. Bénédicte VALANCE, M. Christophe VIEIRA, M. Alain WALLERICH.

**Absents :** M. Jean SIVEC, M. Jérôme BRUN, M. Julien PERREIRA, Mme. Bénédicte MARQUET

**Pouvoirs :** M. Jean SIVEC donne pouvoir à M. Alain IMMÉR, Mme. Bénédicte MARQUET donne pouvoir à M. Philippe GAILLOT, M. Jérôme BRUN donne pouvoir à M. Philippe GUINDT.

Le conseil désigne Mme. Delphine DEBAILLEUL comme secrétaire de séance.

Le Conseil approuve le compte rendu du dernier conseil municipal du 4 juin 2021.

M. Philippe GUINDT rejoint la réunion à 21h10.

**Ordre du jour :**

1. Emplois saisonniers
2. Aires de jeux et abris vélos
3. Groupama : proposition d'indemnisation sinistre vandalisme du 11 février 2021 (toiture du Foyer)
4. Prix de cession à la vente des terrains lotissement « Le Clos » Tranche 2
5. Projet de maisons en bande proposé par la SODEVAM sur les 7 plus petites parcelles de la Tranche 2 du lotissement « Le Clos »
6. Locations / Utilisations du Foyer Socioculturel
7. Divers.

**I. Emplois saisonniers**

Proposition : recruter 2 personnes en CDD du 1<sup>er</sup> au 31 août 2021.

Publication sur Facebook et Panneau Pocket d'une offre d'emploi. On a reçu 3 candidatures, 2 ont été retenues (personnes les plus motivées).

Une personne va s'occuper de l'entretien de la commune, pour remplacer Philippe (actuellement en vacances), l'autre travaillera à la mairie pour suppléer Elodie qui sera en congés une partie du mois d'août. Elle fera du travail administratif et de l'archivage.

Ces personnes vont être rémunérées au SMIC et le dossier va être soumis au département pour une subvention qui devrait être versée d'ici la fin de l'année. La subvention couvrira les salaires, donc ça ne va rien coûter à la commune. Il faudra cependant avancer l'argent.

L'encadrement sera partagé entre Philippe Gaillot, Philippe Guindt, Jean Sivec et Alain Immer. Ils vont donner le travail à faire et contrôler le soir.

Il faudra leur fournir le matériel et des gilets jaunes.

L'ensemble du Conseil est favorable à ces recrutements.

## **II. Aires de jeux et abris vélos**

Lors d'un précédent conseil, il a été décidé de déplacer l'aire de jeux des petits vers la cour de l'école. Des devis ont été demandés et discutés avec Mme Bosquet pour accord. Celui qui avait été retenu ne convenait pas. Le projet a été rediscuté, la surface redéfinie : espace à gauche du portillon jusqu'au bassin.

Le nouveau devis est plus élevé que le précédent : 24.157,88 EUR, comprenant une aire de jeux avec toboggan, des jeux ressorts, un banc, une poubelle, le grillage, un portillon coté école qui pourra être fermé lorsque les enfants de l'extérieur pourront accéder à l'aire de jeux. Des compléments de jeux seront demandés (p.ex. un tourniquet).

Les enseignantes auront la responsabilité de fermer le portillon quand elles utilisent l'aire de jeux.

L'aire de jeux sera ouverte au public en dehors des heures d'école.

Les jeux sont adaptés pour des enfants de 1 à 8 ans.

Le terrain de boules sera déplacé pour 6.624 EUR.

Une place pavée sera créée pour environ 7.200 EUR.

Mme Bosquet a demandé un abri à vélo pour gagner de la place sous le préau. Cela coûterait 400 EUR pour l'abri + devis à demander s'il faut faire une plateforme. Monsieur le Maire recontactera Mme Bosquet au sujet de l'abri à vélo pour mieux définir les besoins.

Estimation totale des coûts : 41 284,88 EUR.

Note : La commune peut encore obtenir 2 subventions sur le mandat (3 dossiers max. par mandat).

Sur ce projet, on pourrait avoir une subvention maximale de 17.000 EUR. Cela vaut-il le coup ?

Si on demande une subvention pour la réfection du logement au RDC de l'ancienne mairie à Gandren, on va devoir déduire 5 ans de loyers. (i.e. subvention maximale de 8.000 EUR).

On n'aura peut-être pas suffisamment de fonds et de temps pour faire 2 autres gros projets.

Note 2 : si on demande une subvention, les commandes ne doivent pas être passées avant que le dossier de subvention soit validé. Les dossiers sont analysés tous les 3 mois.

La démarche va donc prendre du temps, il faut prévoir une augmentation des tarifs d'ici là.

Concernant Gandren, le Maire avait demandé que les enfants n'aillent plus dans la cour de l'ancienne école. Cependant, il y a eu des dégâts : câble de la fibre arraché, grillage à l'entrée de la cour d'école arraché, cheneau endommagé par coups de pieds, panneau propriété privé arraché, etc.

Devis : 3.429 EUR TTC pour la pose d'une clôture autour de l'espace en herbe au bord du ruisseau (main d'œuvre offerte). Pour Philippe Guindt, cet endroit est l'endroit idéal puisque tous les jeunes de Gandren se retrouvent là.

Il faut d'abord vérifier qu'on peut effectivement implanter une aire de jeux à cet endroit (techniquement et légalement). Si on ne met qu'un grillage, ça ne devrait pas poser de problème.

Notes : les aires de jeux sont contrôlées annuellement.

Denis Krebs revendique la propriété de la parcelle (ou le droit d'usage).

Délibération : accepter les 50k€ de travaux (41k€ + compléments de jeux et l'extension de clôture).

Vote pour à l'unanimité des présents et des pouvoirs.

## **III. Groupama : proposition d'indemnisation sinistre vandalisme du 11 février 2021 (toiture du Foyer)**

Devis Powersol : 4.080 EUR TTC daté du 12 mars

Notre assureur a proposé une estimation de remise à neuf de 3.160 EUR. Il estime donc que le devis de Powersol est trop élevé.

Indemnité de Groupama : 2.588 EUR

Le Maire a recontacté Powersol qui a indiqué que si on accepte que les plaques soient faites en série, le prix sera moindre. Mais le nouveau devis n'a pas encore été reçu.

Il est de toutes façons possible d'attendre avant de faire les réparations.

Proposition : Accepter l'indemnité de Groupama et essayer de faire baisser le prix de Powersol.

Vote pour à l'unanimité des présents et des pouvoirs.

#### **IV. Prix de cession à la vente des terrains lotissement « Le Clos » Tranche 2**

LA SODEVAM propose 250 EUR par m<sup>2</sup> sur les surfaces 2.1 à 2.15 et 270 EUR par m<sup>2</sup> pour les parcelles 2.16 à 2.20.

La commission urbanisme a étudié la proposition et fait une autre proposition :

Parcelles 2.16 à 2.20 (terrains plus agréables car pas de vis-à-vis) : 290 EUR par m<sup>2</sup>

Parcelles 2.9 à 2.15 (mieux orientés) 270 EUR par m<sup>2</sup>

Parcelles 2.8 à 2.4 (moins intéressant car plus enclavé, vue sur le city stade) 250 EUR par m<sup>2</sup>

Parcelles 2.1 à 2.3 (bien orientés, pas de vue sur le city stade) 280 EUR par m<sup>2</sup>

Si pas d'acquéreur, on peut toujours descendre les prix.

De plus, la commission urbanisme souhaite mettre en place des conditions sur les autres parcelles :

- 1 terrain par maison,
- libre de constructeur,
- 1 parcelle par acheteur,
- Attribution des terrains décidée par le conseil municipal.

Vote pour la proposition de la commission urbanisme à l'unanimité des présents et des pouvoirs.

#### **V. Projet de maisons en bande proposé par la SODEVAM sur les 7 plus petites parcelles de la Tranche 2 du lotissement « Le Clos »**

Au dernier conseil, on avait eu la proposition de M. Munier pour la constitution de la SCCV.

La commission urbanisme en a débattu.

Avantage : pas de soucis dans la gestion des parcelles (en termes de vente et de construction) : on vend tout, ils font la promotion, et on récupère l'argent.

Inconvénient : permettre l'acquisition par des primo accédants et laisser les terrains libres de constructeurs.

L'ensemble des membres du Conseil sont d'accord avec le projet de maisons en bande proposé par la SODEVAM sur les parcelles 2.8 à 2.4.

#### **VI. Locations / Utilisations du Foyer Socioculturel**

Proposition : Ne pas louer le Foyer à des gens de l'extérieur entre le 1<sup>er</sup> Octobre et le 1<sup>er</sup> Avril pour le laisser à disposition du théâtre. Cela permettra de ne pas chauffer la salle à Gandren (problème de mise en route, entretien et d'extinction de la chaudière).

Vote pour à l'unanimité des présents et des pouvoirs.

#### **VII. Divers**

- 1. Pas de subventions demandées aux associations (contrairement à ce qui avait été annoncé) pour la fête des retrouvailles et du partage.**
- 2. Création d'une régie pour l'achat de petit matériel et petites fournitures, avec une carte bancaire. Responsable : Alain Wallerich**
- 3. Programme Fusée (tablette pour les enfants à l'école) : programme lancé. 7000 EUR investis dans des tablettes, la commande sera passée prochainement. Subvention de 70% (4.900 EUR).**
- 4. Effectifs à la rentrée scolaire : 52 enfants, dont 17 de l'extérieur (7 nouveaux, sans que la mairie ait été informée – le Maire va adresser ce point à la Directrice de l'école). Le problème est que le contribuable de Beyren-Gandren paye pour des élèves d'autres villages, sans pouvoir demander de compensation aux autres villages. L'inscription à l'école se fait normalement à la mairie. Le Maire est d'accord pour reprendre la main sur l'inscription des élèves.**
- 5. Commande de mobilier pour l'école : 1 table + 4 chaises pour la maternelle et 4 chaises adultes**
- 6. 3 septembre : film projeté au foyer gratuitement, les conseillers municipaux sont invités à participer et à faire passer le message.**
- 7. 18 septembre à 20.30 au foyer, soirée polar (àpd 12 ans) + conte fait par Tiramisu Nancy. Gratuit.**
- 8. Compte rendu d'Alain Wallerich sur la réunion du 8 juillet sur les pistes cyclables. (doit être fourni par Alain Wallerich)**

SMITU

Revue des infrastructures déjà en place.

Développement pour les personnes qui travaillent (mais quid des douches, etc.) et pour le tourisme lié à la voie bleue.

Discussion sur la modularité des transports.

Volonté de passer de 0,7% à 3%.

Fin de séance du Conseil Municipal du 28 juillet 2021 à 23h30.